



CASTEU TROPHY

11/12/13 ET 14 MARS 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Une organisation :

TROPHY EVENT



SOMMAIRE

I - ORGANISATION

- Article 1 - Description - Parcours
- Article 2 - Comité d'Organisation
- Article 3 - Sportif
- Article 4 - Programme
- Article 5 - Tableau d'affichage

II - MODALITES GENERALES

- Article 6 - Engagements
- Article 7 - Droits d'engagement - Assurance
- Article 8 - Défection - Remboursement
- Article 9 - Modifications du règlement - Additifs - Interprétations
- Article 10 - Dérogations au règlement du championnat de France d'enduro

III - OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- Article 11 - Vérifications administratives
- Article 12 - Vérifications techniques
- Article 13 - Vérifications en cours d'épreuve - Contrôle final
- Article 14 - Circulation
- Article 15 - Publicité
- Article 16 - Accident

IV - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Article 17 - Règles de roulage
- Article 18 - Parc fermé - Parc de travail - Départ
- Article 19 - Contrôles horaires - Contrôles de passages
- Article 20 - Epreuves spéciales
- Article 21 - Ravitaillement
- Article 22 - Assistances
- Article 23 - Récapitulatif des pénalisations



V - RECLAMATIONS, APPELS, CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

- Article 24 - Réclamations, appels
- Article 25 - Classements
- Article 26 - Remise des prix



I - ORGANISATION

Article 1 : Description

Les 11,12,13, 14 et 15 Mars 2020, la société TROPHY EVENT, société de droit marocain en collaboration avec le Moto Club de Monaco organise avec le Club du Grand Maghreb sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme le CASTEU TROPHY avec le concours de la Province de Errachidia.

Cette épreuve sera disputée conformément au code sportif international (et ses annexes) de la Fédération Internationale de Motocyclisme (F.I.M.), aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.), régissant les épreuves rallyes TT et épreuves d'Enduro et auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le CASTEU TROPHY se court sur le principe d'un enduro en duo (équipe de 2 pilotes) sur un tracé en boucle autour et dans les dunes de Merzouga (Maroc). Chaque pilote est engagé avec une moto en catégorie TROPHY. En cas d'abandon d'un des pilotes, le pilote restant pourra continuer en changeant de catégorie et passer en catégorie Explorer Solo (sous réserve d'acceptation par la direction Sportive).

L'épreuve se disputera sur 5 jours de course constituée de liaisons à temps imparti ralliant les spéciales banderolées et chronométrées, à raison d'une boucle par jour de course. Le parcours, est à 100% tout-terrain (Sable, oued et dunes, grandes pistes style WRC, single trace montagne). Les liaisons se font à l'aide d'un GPS ouvert non fourni par l'organisateur (GARMIN OBLIGATOIRE). La trace sera remise quotidiennement la veille de l'étape.

Le bivouac servira de point de départ et d'arrivée de chaque boucle et se tiendra à KASBAH SAID sur la route de Merzouga en venant de Erfoud.

Les quatre boucles seront

- Practice TROPHY
- J 1 : Boucle de ~65 km après les Contrôles administratifs et techniques
- J 2 : Boucle de 140km
- J 3 : Boucle de 150km
- Endurance TROPHY Merzouga et remise des prix en suivant

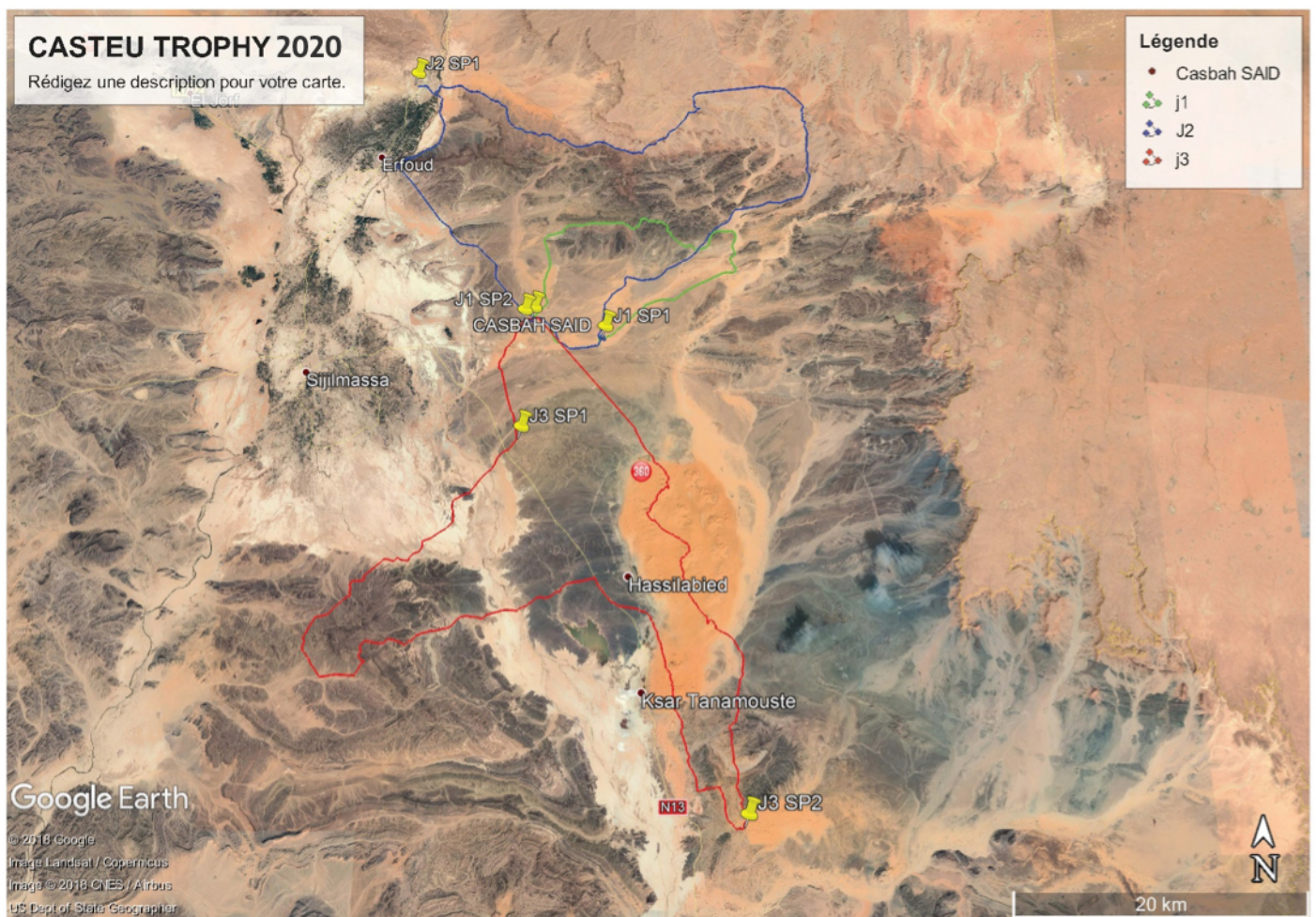
Les épreuves de classement comporteront :

- Des spéciales balisées/banderolées



- Une Endurance

Parcours





Article 2 : Comité d'organisation

Composition :

- | | |
|--|----------------------|
| - Président de la FRMM | : Abdellah LARAICHI |
| - Président du Moto Club du Grand Maghreb | : Chakib RAHMOUNE |
| - Président du Moto Club de Monaco | : André POLLANO |
| - Directeur de l'Epreuve | : David CASTEU |
| - Directeur de course | : Jean Luc MAINDRON |
| - Coordinateur général | : Yves MOLLARD |
| - Assistante de Direction et Relation Concurrent | : Laurence MALGOUZOU |
| - Spéciales | : Didier CIRGUE |
| - Matériel/Logistique | : Brahim SAIDI |
| - GPS | : Eric BERSEY |
| - Chronométrage | : Pascal RICHIER |
| - Tracking | : Jérôme BALLETT |
| - Sécurité/Médical | : SARAH LORGE |

Secrétariat MAROC

TROPHY EVENT

Mail : trophy@casteu.fr

Secrétariat INTERNATIONAL

MOTO CLUB de Monaco (MCM)

6 Quai Antoine 1er - 98000 MONACO

Mail : trophy@casteu.fr

Article 3 : Sportif

- | | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| - Directeur de Course | : | Jean-Luc MAINDRON |
| - Secrétaire sportif | : | Yves MOLLARD |
| - Contrôleur technique | : | Bruno DARCHIS |
| - Responsable Spéciales | : | Didier CIRGUE |



Article 4 : Programme

- Date d'ouverture des engagements : 15/10/19
- Date de clôture des engagements : 01/03/20
- Date de publication des listes des engagés : 10/03/20

PRACTICE

8h/11h30 : Contrôles techniques et administratifs et Motos misent en Parc fermé
20H00 : 1er briefing Pilotes

J1

- 09h00 : Etape-Boucle 1/ Départ Bivouac 1ère moto par ordre de numéro
Circuit de 65km avec 2 spéciales typées dunettes et oued à parcourir 2 fois
20h00 : Briefing Pilotes et publication des heures de départ pour le lendemain matin

J2

- 8h00 : Etape-Boucle 2/ Départ Bivouac 1ère moto par ordre de classement de la veille
Circuit de 140km avec 3 spéciales typées dunes et oued à parcourir **2 fois**
selon la catégorie
20h00 : Briefing Pilotes et publication des heures de départ pour le lendemain matin

J3

- 8h00 : Etape-Boucle 3/ Départ Bivouac 1ère moto par ordre du classement de la veille
Circuit de 150km avec 3 spéciales typées grosses dunes et pistes WRC à
parcourir 2 fois selon la catégorie
20h00 : Briefing Pilotes et publication des heures de départ

ENDURANCE

- 8h00 : Départ Bivouac en convoi
8h30 : Parc de regroupement
9h30 : Départ Endurance TROPHY Merzouga
12h00 : Arrivée de l'épreuve
13h00 : Retour convoi Bivouac et Parc fermé final



16h00 : Publication du Classement final au point d'information concurrents

18h30 : Remise des Prix Bivouac

Timing : (Prévisionnel)

L'heure du CASTEU TROPHY 2020 sera l'heure locale au Maroc.

Article 5 : Tableau officiel d'affichage et Résultats

- Sur le site CasteuTrophy.fr
- Au point information à l'espace concurrent au bivouac – KASBAH SAID



II - MODALITES GENERALES

Article 6 : Engagements

Toute personne désirant participer au 3^{ème} CASTEU TROPHY pourra s'inscrire soit par courrier en envoyant sa fiche d'inscription téléchargée sur le site Internet, soit en remplissant la fiche d'inscription directement on line <http://www.casteu.fr/casteu-trophy>.

Le règlement pourra être effectué soit par chèque à l'ordre du Moto Club de Monaco, soit par virement à l'IBAN indiqué sur la fiche d'inscription.

Tout paiement non parvenu 7 jours avant l'évènement, entraînera l'annulation de l'engagement.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison (article 74 du C.S.I.).

CATEGORIES ET CLASSES

Catégories	
TROPHY	
2 tours - 2 pilotes - 2 motos - 2 chronos additionnés	
EXPLORER	EXPLORER SOLO
1 tour - 2 pilotes - 2 motos - 2 chronos additionnés	1 tour - solo*
*1 tour - solo : cette catégorie est réservée à un pilote resté seul en course	



Chaque pilote est inscrit d'office en catégorie TROPHY puis reclassé en catégorie EXPLORER en fonction du nombre de Tours parcourus à compter du 1er jour (sous réserve d'acceptation du directeur de course).

Courses

- Cat 1 : TROPHY : Duo 2 Tours
- Cat 2 : EXPLORER : Duo 1 Tour et Solo 1 Tour

*1 tour solo : cette catégorie est réservée à un pilote resté seul en course. Il sera associé à un autre concurrent EXPLORER Solo ou fera un trio avec un duo pour des raisons de sécurité.

MOTOS ADMISES

L'épreuve CASTEU TROPHY est ouverte à toutes les Motos de type enduro et rallye, limitée à 750cc de cylindrée. Une autonomie minimale obligatoire de 80km est requise ;

Les ravitaillements seront mis en place par l'organisateur au Bivouac (Forfait 130€ par pilote) ou à effectuer dans les stations essence locales sur le parcours qui seront indiquées par l'organisateur.

Toutes les machines devront être immatriculées et munies d'une carte grise définitive (certificat d'immatriculation) et d'une assurance valable au Maroc (Carte verte).



Article 7 : Droits d'engagements - Assurance

Droit d'engagements

Tableaux des engagements :

Tarifs	
PILOTE	1 890€ / Accompte : 490€
ACCOMPAGNATEUR	450€ bivouac en pension complète
COMPRIS	- Droit d'inscription - Pension complète 5 nuits - Bivouac - Médicalisation professionnelle - Soirée de clôture avec remise des prix
NON COMPRIS	- Transport A/R du participant et du véhicule - GPS - Forfait Essence (130€) - Boissons - Nuit supplémentaire : 65€ en pension complète - Assurance obligatoire

L'engagement ne sera effectif qu'après réception de la totalité du paiement.

TARIFS comprenant:

- Les droits sportifs pour les compétiteurs
- Participation à l'événement (vérifications administratives et techniques et 4 j de course)
- Encadrement sportif, logistique et médical
- L'assurance Responsabilité Organisateur
- La médicalisation professionnelle
- Restauration les 5 jours de course : Pension complète petit déjeuner, repas du midi et repas du soir du mercredi 11 Mars au matin au dimanche 15 Mars au soir
- Chaque nuit supplémentaire : 45€/personne en pension complète
- Soirée de clôture avec remise des prix officielle



TARIFS n'incluant pas:

- L'assurance obligatoire Mutuaide (120€)
- Le carburant (Forfait 130€)
- Le GPS et son système de fixation
- Les dépenses personnelles
- Les boissons
- Le Transport des participants et des véhicules

Article 8 : Défection - Remboursement

Toute défection devra être signalée auprès de l'organisation avant l'épreuve par mail avec un justificatif. Un accord sera trouvé à la discrétion de la direction de l'épreuve.

**Article 9 : Modifications du règlement - Additifs -
Interprétations**

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le Directeur de course qui a seul le pouvoir de décision.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs datés, qui feront partie intégrante du règlement. Ces additifs seront affichés au point information concurrents de l'épreuve.



Article 10 : Dérogations au règlement du Championnat de France d'Enduro

En ce qui concerne le déroulement de l'épreuve, le règlement applicable est celui du Championnat de France d'Enduro en ce qui concerne ses articles 7 à 17 et 19 à 25, sauf modifications suivantes :

- Les liaisons se feront à l'aide d'un GPS fournis par le concurrent (GARMIN OBLIGATOIRE).
- La trace des liaisons sera quotidiennement fournie par l'organisation.
- Les spéciales seront balisées/banderolées.
- Les plaques de course sont fournies par l'organisateur.
Les zones d'assistance autorisées seront définies par l'organisateur.
- L'attribution des numéros de course se fera à la seule discrétion de l'organisateur et ne pourra entraîner de réclamation.
- Les départs se feront 2 par 2 toutes les minutes.
- Les ravitaillements ne sont autorisés qu'aux CH et aux points indiqués par l'organisateur.
- Pointage en avance sans pénalité au dernier CH (Entrée parc fermé)



III - OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Article 11 : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront exclusivement à la Kasbah Said

Les concurrents devront impérativement se présenter au contrôle administratif munis obligatoirement des documents suivants (en original) :

- le permis de conduire
- la carte grise de la moto
- l'attestation d'assurance de la moto en cours de validité
- l'assurance rapatriement est à souscrire lors des vérifications administratives

Article 12 : Vérifications techniques

Les vérifications techniques se dérouleront exclusivement le mercredi 11 mars 2020 de 9h à 18h00.

A la suite des vérifications administratives, les concurrents devront se présenter aux vérifications techniques qui porteront sur :

- 3 plaques numéros fournies par l'organisateur (ne pas modifier ou découper)
- l'éclairage
- le casque
- protections pectorale et dorsale
- camel back minimum 2L
- couverture de survie (fournie par l'organisation)
- remise des trackings
- téléchargement de l'étape 1 GPS



Article 13 : Vérifications en cours d'épreuve Contrôle final

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve par l'organisateur, tant au plan du respect du tracé que de la conformité du véhicule et des éléments de sécurité.

Des "Marshalls" sillonneront le circuit afin de constater toute infraction. Leur rapport donnera à la direction de course tout pouvoir de décision quant à l'application de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent.

Dès la sortie de la dernière spéciale du quatrième jour, un contrôle des motos sera effectué.

Si le véhicule est conforme avec celui présenté au départ (une vérification étant déjà effectuée à l'arrivée de chaque étape), le pilote pourra repartir directement avec sa moto après ce pointage final.

Après vérifications et en cas de non-conformité, les pénalisations prévues dans le présent règlement, seront appliquées. Une mise hors course pourra être prononcée à la discrétion du Directeur de course.

Article 14 : Circulation

Dans le cas où des participants seraient surpris, durant les jours précédents l'épreuve, à s'entraîner sur des lieux retenus par l'organisateur pour le déroulement d'épreuves spéciales ou sur des circuits balisés, ceux-ci se verront refuser le départ de l'épreuve et leurs droits d'engagement ne leur seront pas remboursés.

Article 15 : Publicité

Il est permis aux concurrents d'appliquer toute publicité sur leur moto. Cependant, ils devront obligatoirement utiliser les plaques numéros fournies par l'organisation sans les découper ni les modifier.

Article 16 : Accident



Tout concurrent ayant été victime d'un accident devra impérativement le signaler à la direction de course le jour de l'accident si possible, et dans tous les cas avant le 4^{ème} jour de la course.

IV - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 17 : Règles de roulage

Enduro Duo

Les départs seront donnés par équipage duo

Pour la catégorie Explorer Solo, les pilotes partiront 2 par 2 ou 3 par 3

Les 2 ou 3 coureurs doivent rouler en permanence à vue l'un de l'autre

Le pointage à tous les points de contrôle, CH et spéciale se fera en présence obligatoire des deux ou trois motos et des deux ou trois pilotes

Endurance 15 Mars 2020

Les départs seront donnés type "Le Mans" genoux à terre

Le parcours sera composé de portes identifiées par des mâts et les pilotes auront l'OBLIGATION de passer entre ces portes, des pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course qui pourra être appliquée

La perte du transpondeur ou la non-identification est à la responsabilité des pilotes au passage des portes

Les pilotes se relaieront à chaque tour dans une zone définie et identifiée à vitesse réduite.

Chaque pilote roulera avec sa propre moto ou à la discrétion du directeur de course

Une remise des prix sera effectuée au passage de la ligne d'arrivée du dernier concurrent

Durée 2h30 pour chaque duo



Article 18 : Parc fermé - Parc de travail - Départ

Ouverture parc fermé : 15' avant son heure de départ, le pilote a le droit de démarrer sa moto dans le parc fermé. En cas de problème technique, le pilote sera autorisé à se rendre au parc de travail à la discrétion du contrôleur technique.

Chaque concurrent doit impérativement mettre sa moto au parc fermé avant 19H30. Des pénalités seront appliquées par la direction de course.

L'ordre des départs sera défini par l'organisateur. Les départs seront donnés dans l'ordre des numéros, le 1er jour, et à partir du 2ème jour, par ordre du classement de la veille.

Le départ des motos sera donné tous les jours sur le podium de départ au bivouac par groupe de 2 ou 3 pilotes toutes les minutes.

Toute minute de retard sur la ligne de départ entraîne une pénalisation d'une minute par minute de retard de l'équipage.

Article 19 : Contrôles horaires - Contrôles de passages

Au départ de l'épreuve chaque concurrent recevra un carton de pointage sur lequel figure les temps impartis pour rallier chaque CH.

Tous les contrôles (CH, CP) seront indiqués au moyen de panneaux ou flammes.

L'heure de fermeture des CH et CP sera définie par l'organisation.

Pour des mesures évidentes de sécurité et de facilité dans l'établissement des classements, les pilotes s'engagent à signaler au plus tôt à la Direction de Course leur abandon pour quelque motif que ce soit.



Article 20 : Epreuves spéciales

Elles seront au nombre de 2 à 3 par Tour
Le chronométrage sera effectué à l'aide de cellules

Article 21 : Ravitaillement

Les points de ravitaillement seront disposés sur chaque circuit tous les 80 km maximum ou au point refueling situé au bivouac.

Les ravitaillements seront mis en place par l'organisateur au Bivouac (Forfait 130€ par pilote) ou à effectuer dans les stations essence locales sur le parcours qui seront indiquées par l'organisateur.

Article 22 : Assistances

Pour le CASTEU TROPHY, les assistances privées sont autorisées, dans la limite des lieux et horaires définis par l'organisation.



Article 23 : Récapitulatif des sanctions

- Reconnaissance de spéciales par tout moyen autre que pedestre : Exclusion
- Publicité de l'organisateur non apposée : Départ refusé
- Retard sur la ligne de départ pour le duo : 1mn/minute de retard, un nouvel horaire de départ sera donné au pilote
- Non-paiement des droits d'engagement : Départ refusé
- Non-respect de l'itinéraire : Pénalités
pouvant aller jusqu'à l'exclusion
- Passage (CP) manquant : Pénalités
pouvant aller jusqu'à l'exclusion
- Refus de se soumettre à la vérification finale : Exclusion
- Dépassement du temps max : Pénalités
- Non-respect des tracés des épreuves chronométrées : Pénalités
Exclusion
- Conduite dangereuse dans les lieux habités : Exclusion
- Non-respect du Code de la Route en vigueur au Maroc : Pénalités
pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Mise hors course : Tout pilote mis hors course le sera pour la journée pour laquelle cette sanction sera prononcée; le pilote perdra le bénéfice de ce jour et ne pourra donc être classé au général des 3 jours. Cependant le départ du lendemain ou surlendemain lui reste ouvert.



V - RECLAMATIONS - APPELS - CLASSEMENTS - RECOMPENSES

Article 24 : Réclamations - Appels

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au Directeur de Course

Elles devront être accompagnées de la somme d'un montant de 200€ en cash. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.

Seul le concurrent engagé a le droit de réclamer.

Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats.

Article 25 : Classements

Enduro Duo

Les pénalisations seront exprimées en heure et minute. Le classement final sera établi par addition des temps réalisés dans les spéciales chronométrées à la seconde, avec les pénalités encourues au cours des secteurs de liaison et avec toutes autres pénalités.

Celui qui aura obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. En cas d'ex aequo sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps de la première spéciale du 1er jour. En cas de nouvelle égalité seraient en considération les temps de la suivante, et ainsi de suite.

La remise des prix se fera à la Kasbah Said.

Endurance Trophy Merzouga

Le classement final se fera par ordre d'arrivée après avoir parcouru la totalité du parcours en temps et en distance.

Un podium sera mis en place après l'arrivée du dernier concurrent



Article 26 : Remise des prix

Le 15 Octobre 2020,
Visa Directeur de l'Epreuve

Visa Directeur de Course

